



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zone ACP

Question écrite n° 46285

Texte de la question

Mme Marie-Jo Zimmermann attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la fracture numérique dont souffrent les pays de la zone Afrique-Caraïbe-Pacifique, en dépit de quelques avancées notamment pour les Antilles françaises, le lancement du projet « Guadeloupe numérique » qui prévoit de relier la Guadeloupe via Porto Rico à la dorsale Internet mondiale et dont la Martinique pourra bénéficier grâce au prolongement du câble ainsi créé. Mais le désenclavement des Antilles françaises passe aussi par une coopération régionale accrue avec leurs voisins caribéens. Le problème de la fracture numérique doit donc être posé de manière plus globale pour l'ensemble des pays de la zone ACP. Elle souhaiterait qu'il lui indique quelles sont les mesures envisagées actuellement par les pouvoirs publics français.

Texte de la réponse

La problématique de l'accès aux technologies de l'information et de la communication pour les pays de la zone ACP est au coeur de l'action conduite par le ministère des affaires étrangères, qui, depuis plus de cinq ans, s'est engagé à insérer le monde en développement dans la société de l'information. Il a ainsi activement contribué au niveau international, via sa participation au groupe GEANT (groupe d'experts sur l'accès aux nouvelles technologies) du G8 et au sommet mondial sur la société de l'information, à l'émergence d'un consensus international sur cette question et à la définition des principaux axes d'actions nécessaires. À ce titre, la direction générale de la coopération internationale et du développement du ministère des affaires étrangères intervient à la fois en soutien à l'offre (les contenus, services et applications proposés), à la demande (la capacité des utilisateurs à se connecter) et à l'interface qui les réunit (une politique nationale, le cadre juridique), tout en créant les conditions favorables à une appropriation durable de ces technologies (la formation). Parmi les actions pilotes déjà conduites dans ce but par le ministère des affaires étrangères, on peut citer : le soutien à la connexion des universités en Afrique et plus particulièrement à Madagascar et au Cameroun ; un programme d'intégration de la recherche africaine au sein des réseaux internationaux (4 millions d'euros pour les trois années à venir) ; un programme d'appui au désenclavement numérique visant à soutenir la mise en place de plus de soixante points d'accès publics à Internet dans des zones enclavées de 13 pays d'Afrique subsaharienne (6 millions d'euros pour les 3 années à venir) ; le soutien financier aux programmes menés par les opérateurs de l'Organisation internationale de la francophonie, en particulier l'Agence intergouvernementale de la francophonie et l'Agence universitaire de la francophonie. Il n'en demeure pas moins que, s'agissant de l'accès et des infrastructures - et ce particulièrement en Afrique subsaharienne - un investissement important demande à être réalisé (mise à niveau et déploiement). Cette préoccupation a été rappelée par le Premier ministre lors du sommet mondial sur la société de l'information, en décembre dernier, à Genève. La préparation de la seconde phase du sommet mondial sur la société de l'information, qui se déroulera à Tunis en novembre 2005, sera l'occasion pour le ministère de définir d'autres projets, en particulier dans le domaine du soutien à la mise en place de points d'échanges Internet favorisant l'interconnexion des réseaux nationaux et régionaux. À cette fin, la réflexion se poursuit au niveau national comme au niveau international, impliquant, pour ce qui concerne la France, autant le ministère que l'Agence française de développement et d'autres acteurs publics,

associatifs comme privés.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Jo Zimmermann](#)

Circonscription : Moselle (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46285

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2004, page 6934

Réponse publiée le : 21 décembre 2004, page 10216